

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mars 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11 - Nombre d'absents : 4 - Ont donné pouvoir : 3

L'an deux mil seize, le trente mars

Le Conseil municipal de la commune de BEAUREGARD DE TERRASSON (Dordogne), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Maire de BEAUREGARD DE TERRASSON

Présents : Lionel ARMAGHANIAN, Bruno CHARENTON, Micheline ALLEMANDOU, Daniel CREDEVILLE, Cathy BAPTISTE, Marie-France PALADINO, Karine BARDE, Michel CHOUZENOUX, Roger DENDONCKER, Martine GRULOIS, Alain MASSY.

Excusés : Frédéric LÉON, Colette DUGOULET, Jean-Paul LACOMBE, Richard ROUSSEL

Secrétaire de séance : Cathy Baptiste

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu de réunions

- Vérification des poteaux de défense incendie effectuée : résultat très satisfaisant.
- Comité de pilotage de l'agenda 21 : bonne dynamique et bilan satisfaisant puisque 13 fiches action ont été réalisées, 11 sont en cours et 13 seront opérées en 2017.

Avancements des dossiers et projets en cours

- Visite des entreprises dans le cadre du projet de construction de la salle multi-activités et du dossier d'appel d'offre : dépôt des offres de prix fixé au 07 avril 2016.
- Lotissement le Belvédère : 4 lots vendus et payés, 2 lots dont les compromis de vente sont signés.
- Route de Péchauguy : éclairage public mis en place et basse tension aérienne déposée.

DELIBERATIONS

Consolidation du talus de la route de Peyradaille

votant : 14

pour : 14

Monsieur le Maire expose la problématique relative à l'effondrement du talus de la route de Peyradaille au lieu-dit Peuch de Cheyrat. Afin d'engager rapidement des travaux de sécurisation de la route, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise Veyret visant à réaliser un mur en béton armé pour un montant estimatif de 11 250.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes pièces administratives nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Projet de robotisation des ordures ménagères par la communauté de communes

votant : 14

pour : 14

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de robotisation de la collecte des ordures ménagères envisagé par la communauté de communes dans le cadre du nouveau marché passé avec le SMD3. Ce nouveau dispositif nécessiterait l'équipement individuel en containers de tous les foyers et imposerait une collecte à simple flux avec un passage supplémentaire pour le tri sélectif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose à la modification du système de collecte des ordures ménagères et demande au Président de la communauté de communes de surseoir à ce projet parfaitement inadapté pour les communes bénéficiant d'un ramassage au porte à porte.

Vote des 4 taxes directes locales

votant : 14

pour : 14

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal décide de maintenir les taux des 4 taxes locales identiques à ceux de 2015 afin de ne pas alourdir la fiscalité sur les ménages. Les taux d'imposition de l'année 2016 sont les suivants :

➤ TAXE D'HABITATION :	14.19 %
➤ TAXE FONCIERE BATIE :	18.04 %
➤ TAXE FONCIERE NON BATIE :	87.81 %
➤ CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES	25.68 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Aménagement paysager du bourg 4ème tranche de travaux

votant : 14

pour : 14

La commune souhaitant poursuivre la réhabilitation de son bourg au niveau de la rue de l'église, Monsieur le Maire propose d'engager l'étude technique et financière afin de déposer les dossiers de demandes de subvention dès cet automne. Suite à une consultation de maîtres d'œuvre, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dossiers de références des différents bureaux d'études.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de retenir la SARL ESPACES afin de réaliser cette pré-étude et valide le montant de cette prestation qui s'élève à 3 400.00 € HT.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention d'études et toutes pièces administratives nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Vote des budgets 2016 – commune et budgets annexes

votant : 14

pour : 14

✚ <u>Budget commune</u> (équilibré en dépenses et recettes)	Fonctionnement	979 051.05
	Investissement	603 318.88
✚ <u>Budget logements sociaux</u> (équilibré en dépenses et recettes)	Fonctionnement	26 630.03
	Investissement	22 611.11
✚ <u>Budget multiple rural</u> (équilibré en dépenses et recettes)	Fonctionnement	1 410.00
	Investissement	4 493.99
✚ <u>Budget assainissement</u> (équilibré en dépenses et recettes)	Fonctionnement	34 961.05
	Investissement	141 090.28
✚ <u>Budget lotissement Le Belvédère</u> (équilibré en dépenses et recettes)	Fonctionnement	273 425.34
	Investissement	273 425.34

Subvention aux budgets annexes

votant : 14

pour : 14

Monsieur le Maire rappelle que le budget du multiple rural n'a pour recettes propres que les loyers et les redevances et que le budget Lotissement le Belvédère n'a pour ressources propres que la vente des lots. Il précise le montant des subventions d'équilibre à imputer au budget principal de la commune pour alimenter les recettes d'exploitation de ces deux budgets annexes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement de ces subventions d'équilibre vers :

- Le budget annexe multiple rural pour un montant de 7 856.09 € (régularisation 2011)
- Le budget annexe multiple rural pour un montant de 600.00 €
- Le budget annexe lotissement le Belvédère pour un montant de 7 712.67 €

Questions diverses

Monsieur le Maire présente la note d'information de Monsieur le Préfet concernant le plan d'éradication des virus d'influenza aviaire. Chacun des conseillers municipaux est chargé de distribuer cette note, qui a été affichée aux panneaux de la commune. Tous les administrés détenteurs de palmipèdes (oies et canards) et/ou gallinacés (poulets, pintades, dindes, faisans, perdrix) sont priés de passer à la mairie avant le 5 Avril pour remplir une déclaration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.